

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 625

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon et M. Valletoux

ARTICLE 14

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« rédiger »

le mot :

« produire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.